

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Quand le jeu de la médiatisation offre ses revers... Après le battage autour des annonces du président E. Macron sur le projet de réforme du LP, chacun essaie de s'y retrouver. Quand la ministre déléguée est interpellée pour avoir des précisions, elle renvoie illico au dossier de presse qui semble devenir la seule référence disponible. On en oublierait presque qu'il ne s'agit initialement que d'un simple support à destination des journalistes pour les intéresser à suivre le sujet. Sauf que lorsque le poisson mord à l'appât, il est laissé tout frétilant dans l'eau encore accroché à son hameçon... Que c'est triste... A moins que ce dossier ne constitue une nouvelle modalité de texte institutionnel de référence bon pour application ? Pour le coup, c'est inquiétant ! Et c'est pourtant également la réponse reçue par les personnes chargées d'une mise en œuvre sur le terrain, « consultez le dossier de presse »... D'où l'emballement des personnels, directement concernés, notamment sur la question des cartes des formations et les fermetures de sections. Attention à l'effet de foule et ses mouvements ! Les Régions aussi réagissent pour défendre leurs actions locales déjà bien engagées dans la valorisation, le financement et le suivi de formations insérantes et qui reprochent à l'exécutif ignorance de ce qui se fait. Vous souvenez-vous d'une pub pour un opérateur mobile, il y a quelques années, d'une petite fille et son père devant un globe terrestre ? « Cette formation, tu n'as pas besoin de la connaître car tu n'iras jamais. C'est une formation qui n'existe pas ! Elle existe pas ? Non, et en plus elle n'est pas compris dans mon forfait Éducation... »... Sinon, avec le SNETAA FO, toujours prêt à défendre l'enseignement professionnel initial, public et laïque sous statut scolaire !

➤ LIBÉRATION /

Article 1 : LP : le grand cafouillis des filières en sursis, 22/05/23 p.2

➤ FRANCEINFO /

Article 2 : LP : "À la limite du désespoir", des enseignants désemparés..., 20/05/23 p.3

➤ TOUTÉDUC /

Article 3 : Gratification pour les PFMP : les textes prévus (exclusif), 23/05/23..... p.4

Article 4 : Pacte, voie pro. : les chefs d'établissement restent dans le flou, 17/05/23..... p.4

Article 5 : Parcousup : les élèves de Tale pro. confirment deux fois moins de vœux..., 16/05/23 p.4

Article 6 : CAPLP, concours externe : 1,2 admissible par poste, 8 sections déjà déficitaires, 23/05/23 p.5

Article 7 : Cela fera un an samedi que Pap Ndiaye a été nommé ministre de l'EN, 17/05/23 p.5

➤ AEF /

Article 8 : France compétences lance le 5^e appel à contributions pour lister les métiers..., 19/05/23 p.5

➤ L'EST RÉPUBLICAIN /

Article 9 : Formation : que faut-il attendre de la réforme des LP dans la région ?, 23/05/23..... p.6

Article 10 : « j'ai envie d'inviter le président de la République... », 22/05/23..... p.6

➤ MARIANNE /

Article 11 : Ne tirez pas (trop) sur les enseignants !, 18/05/23 p.7

➤ LE CAFÉ PÉDAGOGIQUE /

Article 12 : D. Bloch : « Réforme de l'enseignement pro.. Des avancées, mais bien insuffisantes », 17/05/23 p.7

➤ CHARLIE HEBDO /

Article 13 : Réforme du LP : licencier des profs du public, c'est possible !, 06/05/23..... p.7

➤ POLITIS /

Article 14 : L'exécutif veut déployer le SNU dans les lycées, 17/05/23 p.8

➤ PARUTIONS AU J.O. p.8



Article 1 : [LP : le grand cafouillis des filières en sursis, 22/05/23](#)

Une mauvaise communication autour de la suppression de certaines formations a semé la panique chez les enseignants, qui se demandent s'ils conserveront leur poste à la rentrée. La réforme risque cependant de pénaliser les élèves concernés, souvent en échec scolaire.

Ne s'agirait-il donc que d'un immense ratage de communication ? Depuis deux semaines, c'est l'affolement dans les LP. Professeurs contractuels comme titulaires, de matières générales comme professionnelles, ils ruminent les annonces de l'exécutif en se demandant à quelle sauce ils vont être mangés. (...)

Début mai, E. Macron annonçait enfin le contenu de sa réforme de l'enseignement professionnel, élément majeur de son projet en matière d'éducation. A sa suite, le ministre dédié, Pap Ndiaye, en précisait certains contours. Cent cinquante filières qualifiées «*d'avenir*» vont ouvrir, liées notamment à la transition écologique ou au nucléaire, quand 80 autres considérées comme ne permettant pas suffisamment de trouver du travail ou de poursuivre des études vont fermer. **Sur le banc des accusées : gestion-administration (en réalité Agora, pour «assistance à la gestion des organisations et de leurs activités»), commerce et vente, comme l'a indiqué Pap Ndiaye sur France Info.**

Dans la foulée, une carte de France extraite du dossier de presse du ministère de l'EN a beaucoup circulé sur les réseaux sociaux, alimentant l'angoisse généralisée. On peut y voir que 2 600 «*places de formation non insérantes*» seront fermées à la rentrée prochaine, avec, pour chaque région, le domaine le plus touché. Ainsi, les Hauts-de-France perdront 660 de ces places, principalement dans les métiers du commerce et de la vente, 413 fermeront en Ile-de-France, surtout en comptabilité et gestion, quand la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur en comptera 80 de moins, majoritairement dans les métiers de la mode. **«Pourquoi avoir donné cette carte qui n'a été discutée nulle part ? C'est une faute et une provocation dont les collègues n'ont pas besoin», reproche Pascal Vivier, à la tête du Snetaa-FO, syndicat majoritaire chez les PLP.**

(...) Dans ce maelström, il est un grand absent : le service après-vente gouvernemental. Pas une parole rassurante pour dire aux enseignants ce que le cabinet de C. Grandjean, la ministre déléguée à l'Enseignement professionnel, précise finalement à *Libération* : **«Les annonces du président de la République le 4 mai sur la réforme des LP ont fait état des fermetures déjà actées dans le cadre [du] processus habituel de consultation. Il n'y a donc pas de nouvelle fermeture à venir pour septembre. Les chefs d'établissements et les enseignants concernés sont déjà informés depuis plusieurs mois / années en cas de fermeture ou de rénovation.»**

(...) **Pascal Vivier n'en pense pas moins, ulcéré du manque de sérieux du gouvernement sur ce dossier : «Les professeurs des métiers du tertiaire ont été seuls face à ces annonces, dans une angoisse réelle. Les chefs d'établissement aussi, qui ne savaient répondre à aucune question. Je suis furieux car je n'ai jamais vu cela.»**

Reste que s'il n'est pas question de suppressions surprises en cascade à la rentrée prochaine, l'objectif de l'exécutif ne bouge pas : toutes les formations jugées non insérantes ont vocation à être fermées d'ici à 2026. **Qu'entend-il par «non insérant» ? «Qui ne donne pas suffisamment de perspectives d'insertion dans l'emploi ou de poursuite d'études», indique le cabinet de C. Grandjean,** précisant qu'il n'existe aucun critère national chiffré et qu'il reviendra à chaque rectorat et chaque région de faire leurs choix, comme à l'accoutumée.

Principales cibles, donc : les formations tertiaires que sont Agora (autrement dit, la gestion-administration), commerce et vente. Selon le service statistique du ministère de l'Education, la Depp, 51 % des élèves en fin de cursus en lycée pro poursuivent leurs études l'année suivante et 41 % ont un emploi salarié six mois après leur sortie. Or après une formation Agora, 62 % poursuivent leurs

études mais seuls 12 % ont un emploi. De quoi justifier, aux yeux de l'exécutif, sa fermeture dans nombre de territoires. **«Il faut faire attention de ne pas trop réduire [ces formations] parce qu'un secrétaire ou un assistant de direction, on le recrute au niveau BTS ou licence professionnelle. On sait tous que c'est insérant au niveau bac + 2, bac + 3», avertit tout de même Pascal Vivier.** Le mouvement est toutefois déjà bien enclenché, la moitié des formations en Agora ayant déjà fermé ces quatre dernières années.

Les formations en commerce et vente débouchent, elles, au niveau BTS, sur *«une meilleure insertion que la moyenne, avec plus d'un jeune sortant sur deux (58 %) en emploi salarié six mois après la sortie d'études»*, indique la Depp.

(...) **«Un public dont on ne sait pas quoi faire»**

Les PLP ne sont pas réticents à une réforme de leur secteur, bien au contraire. Toutefois, c'est aux gouvernements et réformes successifs qu'ils imputent la responsabilité de ce manque de performance aujourd'hui reproché à la voie pro. Dans les matières générales, les professeurs de lettres-histoire n'ont de cesse de dénoncer la fonte de leur volume horaire ces dernières années, qui ne leur permettrait plus de suffisamment armer intellectuellement leurs élèves. Le constat est le même dans les matières professionnelles. (...)

La fermeture de certaines formations soulève par ailleurs un problème de taille : que vont devenir les adolescents qui s'y destinaient ? **Historiquement, «on a mis dans le tertiaire administratif une grande part des élèves dont on ne savait pas quoi faire. Beaucoup de filles, pour les occuper afin qu'elles aient un diplôme et en attendant qu'elles se marient. Ces élèves sont souvent en grande difficulté scolaire. Ils arrivent avec des problèmes de littératie (aptitude à lire, ndlr), de numératie (à compter, ndlr), et on les envoie très volontiers en tertiaire parce que ça ne coûte pas cher», explique Fabienne Maillard, professeure des universités à Paris-8.** En effet, ces formations ne nécessitent que quelques ordinateurs et des salles de classe, et non de grosses machines onéreuses et de vastes ateliers, comme c'est le cas dans les formations industrielles.

franceinfo:

[Article 2 : LP : "À la limite du désespoir", des enseignants désemparés par la suppression des filières du tertiaire, 20/05/23](#)

La fin de certaines filières avec la réforme du LP, notamment les spécialités du tertiaire, inquiète les professeurs concernés qui ne savent pas ce qu'ils vont devenir.

Quinze jours après la présentation par E. Macron de la réforme du LP, les annonces ne passent toujours pas auprès de la plupart des professeurs de ces établissements et particulièrement, pour ceux concernés par les prochaines fermetures de filières. Le chef de l'État a notamment ciblé les spécialités gestion, administration, vente, commerce ou encore accueil, comme étant les moins "insérantes", c'est-à-dire que les élèves ont du mal à trouver un emploi directement après.

(...) **"Les professeurs sont terriblement angoissés"**

Dans ces filières menacées, les enseignants sont surtout des femmes, en fin de carrière. Le syndicat **Snetaa-Force ouvrière** estime à 800 environ, le nombre de professeurs qui vont devoir se reconverter. **Son secrétaire général Pascal Vivier** reçoit énormément d'appels de collègues affolés : *"Depuis les annonces du président de la République, les professeures, principalement du secteur tertiaire, sont terriblement angoissées de savoir ce qu'elles vont devenir. Donc, il faut du calme et de la tranquillité !"*

"Arrêtons les provocations ! Déjà, écoutons ces personnels et il faut surtout, beaucoup d'empathie pour ces professeurs qui ont rendu tout ce qu'ils pouvaient comme service aux élèves les plus en difficulté."

Pascal Vivier, syndicat Snetaa-Force ouvrière à franceinfo

Le nombre de personnes qui vont devoir se reconverter est impossible, aujourd'hui, à préciser. Le désarroi est d'autant plus grand pour les professeuses qui avaient déjà dû se reconverter, il y a quelques années, quand l'ancien ministre Jean-Michel Blanquer avait, lui aussi, fermé des filières du secteur tertiaire. (...)



Article 3 : Gratification pour les PFMP : les textes prévus (exclusif), 23/05/23

Un décret et un arrêté devraient encadrer le versement d'une allocation "à destination des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel). Le projet de décret crée cette allocation qui "sera versée aux élèves inscrits en formation initiale dans des établissements publics ou privés sous contrat préparant un diplôme professionnel de niveau secondaire délivré par les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la mer", ainsi que "les lycéens professionnels engagés dans des formations complémentaires d'initiative locale à l'issue de ces diplômes (FCIL)", mais pas les étudiants inscrits en BTS.

Cette allocation (article 1) "est destinée aux lycéens professionnels des établissements et organismes de formation relevant du service public de l'éducation afin de reconnaître leur engagement dans la réalisation de leur formation et de valoriser leur PFMP" et "son versement peut être cumulé avec la gratification prévue à l'article L.124-6 du code de l'éducation ou celle prévue à l'article D. 124-8 du même code (lorsque la durée du stage ou de la PFMP (...) est supérieure à deux mois consécutifs ou prévue par convention de branche ou par accord professionnel étendu, ndlr). L'article 1er prévoit encore que "cette allocation est incessible et insaisissable".

L'article 2 précise qu'elle est versée aux élèves de lycée qui préparent "un diplôme professionnel de niveau 3 ou 4 du cadre national des certifications professionnelles (niveaux CAP ou Bac, ndlr) délivré par le ministère chargé de l'éducation, de l'agriculture ou de la mer, ainsi que les élèves inscrits dans une formation complémentaire d'initiative locale". Sont également concernés les élèves de St-Pierre et Miquelon.

L'article 3 précise que **"le montant de l'allocation est fonction du nombre de jours de PFMP effectivement réalisés par l'élève dans le cadre de sa formation"**. Les montants "sont définis par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation, de l'agriculture et de la mer". L'article 4 prévoit que l'allocation est **"attribuée par le directeur ou le chef de l'établissement"**, que le montant en est fixé "à l'issue de chaque PFMP" et qu'elle est **"versée par l'Agence de services et de paiement"**. L'établissement "a la charge de la collecte des pièces justificatives et de leur conservation". Il les transmet à l'ASP "au moyen d'une procédure dématérialisée arrêtée par le ministre chargé de l'EN".

L'article 5 ajoute que "les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1er septembre 2023" et que "le versement de l'allocation pour les PFMP réalisées en 2023 intervient à compter du 1er janvier 2024".

La note de présentation indique que le système d'information qui sera mis à disposition des établissements sera "articulé aux bases nationales élèves des ministères" et "permettra d'identifier des données relatives aux élèves et aux établissements à partir d'imports de bases existantes et d'informations ajoutées par les établissements". C'est encore l'établissement qui devra demander aux élèves majeurs et aux représentants légaux des élèves mineurs des coordonnées bancaires : "le système d'information permettra aux établissements d'intégrer les coordonnées bancaires et de produire une décision d'attribution annuelle pour chaque élève, document exigé par l'ASP, permettant d'estimer un nombre de semaines de PFMP maximum possibles et d'ouvrir des droits à allocation pour chaque jeune. Au terme de chaque PFMP (...), le système d'information permettra de

déclencher des états liquidatifs validés par les chefs d'établissements (...). Le système d'information permettra des traitements de groupes d'élèves aussi bien que d'élèves individuels."

Une annexe à l'arrêté donne le mode de calcul du montant de l'allocation "en fonction du nombre de jours de PFMP effectivement réalisés, multiplié par le forfait journalier correspondant". Ne sont pas pris en compte "les jours ayant donné lieu à une absence de l'élève" (sans préciser si c'est aussi le cas des jours d'absence pour raison médicale, ndlr). **Une seconde annexe prévoit un montant maximal pour l'année.** L'arrêté prévoit également que pour chaque PFMP aura été conclue une convention de stage. "Dans le cas où la durée de convention relative à la période est supérieure à trois mois, l'allocation peut être versée en plusieurs fois".

C'est "le chef de l'établissement ou de l'organisme de formation (qui) décide de l'attribution de l'allocation et en arrête le montant", qui "procède à la collecte des données bancaires et des pièces justificatives nécessaires au versement de l'allocation. Celles-ci recouvrent convention et attestation de stage ainsi qu'autorisation du représentant légal relative au compte bancaire de l'élève non majeur ainsi que pièces relatives au représentant légal. L'Agence de services et de paiement procède au versement de l'allocation sur la base des états liquidatifs transmis par l'établissement (...). Les établissements et organismes de formation conservent les pièces justificatives nécessaires au versement et les tiennent à disposition de l'Agence de services et de paiement dans des conditions permettant à cette dernière d'exercer son droit d'accès pour une durée d'au moins dix ans (...)."

A noter que deux annexes prévoient d'une part les montants journaliers des PFMP, fixés de 10 à 20 euros par jour selon le niveau de diplôme, et que d'autre part ces périodes rémunérées dureront entre 14 et 26 semaines maximum, pour un plafond de 350 à 1 800 euros par an.

Article 4 : Pacte, voie professionnelle : les chefs d'établissement restent dans le flou, 17/05/23

C. Grandjean organisait ce 17 mai un webinaire pour répondre aux questions des personnels de direction des LP, mais ceux-ci "ont bien peu d'éléments nouveaux" et pour l'essentiel, la ministre déléguée les a renvoyés à une FAQ qui serait disponible "un peu plus tard". O. Beaufrère, secrétaire national du SNPDEN en charge de la pédagogie répond à nos questions.

ToutEduC : Vous étiez donc en visio avec la ministre ce matin ?

Olivier Beaufrère : La ministre nous a présenté la réforme comme elle le fait habituellement, elle a rappelé les raisons qui la justifient et les moyens budgétaires qui lui seront consacrés, des informations que nous avons déjà par le dossier de presse, et elle a évoqué la rentrée...

ToutEduC : N'avez-vous rien appris de nouveau ?

Olivier Beaufrère : Si, les gratifications aux élèves qui sont en stage leur seront versées par l'ASP, l'agence de services et de paiement. Nous savons aussi qu'à la rentrée, nous devons mettre en place le Pacte et le bureau école-entreprise. Nous devons également entamer la réflexion sur l'offre de formation, mais sans précipitation. Il y aura aussi les "pactes" à présenter aux enseignants et à faire signer.

ToutEduC : Qu'avez-vous appris sur les contenus et la distribution des pactes ?

Olivier Beaufrère : Rien. Nous savons que des documents de la Dgesco circulent à ce sujet, mais nous n'y avons pas encore accès. C. Grandjean et P. Ndiaye ont adressé une lettre aux enseignants des LP, mais pas aux personnels de direction. En ce qui concerne les lycées, GT comme professionnels, nous n'avons rien. En ce qui concerne les collèges, quelques rectorats ont commencé à distiller des informations encore très floues. Chaque établissement disposerait d'une brique de pacte par enseignant, soit un pacte complet pour trois, mais on en est au stade des hypothèses.

ToutEduC : La préparation de la rentrée vous inquiète-t-elle ?

Olivier Beaufrère : Oui, pour deux raisons. Nous avons l'habitude de travailler sur des textes, pas sur des discours et des intentions. Or les textes ne sont toujours pas sortis. Tout au plus la ministre nous annonce-t-elle une FAQ et nous renvoie au dossier de presse. D'autre part, la fin de l'année approche, nos collègues enseignants bouclent les programmes, ils vont être mobilisés par les examens, le grand oral du baccalauréat... Comment les mobiliser, d'autant que nous n'avons pas les moyens de répondre à leurs questions ? (...)

Article 5 : Parcoursup : les élèves de terminale professionnelle confirment deux fois moins de vœux que ceux de filière générale (SIES), 16/05/23

La phase principale de confirmation des vœux sur Parcoursup s'est achevée le 6 avril 2023, informant les ministères de l'EN et de l'Enseignement Supérieur dans un note et un communiqué de presse publiés ce 16 mai. Au total, 917 000 candidats ont confirmé au moins un vœu d'orientation dans l'enseignement supérieur, soit une légère baisse par rapport à l'année dernière (- 2 %).

(...) Le SIES constate que cette baisse "concerne essentiellement les terminales de la voie professionnelle (-2,4 points)". Il estime que "les élèves de cette série, qui est la seule à voir son effectif de terminales diminuer (-4 100), ont davantage tendance à ne demander que des formations en apprentissage ou à opter pour une insertion professionnelle dans un contexte favorable à l'emploi." On notera que 87,7 % des élèves de la voie professionnelle ont confirmé un vœu d'orientation et qu'ils ont en moyenne exprimé 7,4 vœux. A titre de comparaison, ce taux est de 98,5 % pour 15,7 vœux en voie générale, et de 96,3 % pour 11,8 vœux en voie technologique. Et si "le nombre de vœux moyen par candidat a progressé, passant de 12,9 en 2022 à 13,5 en 2023", le nombre de formations proposées sur Parcoursup (hors apprentissage) "augmente sensiblement moins que les deux dernières années (100 formations supplémentaires après +500 en 2021 et 2022)". (...)

Article 6 : CAPLP, concours externe : 1,2 admissible par poste, 8 sections déjà déficitaires, 23/05/23

En 2023, quelque 1 370 postes sont offerts au concours externe (comme l'année dernière) de recrutement de PLP, et 125 au troisième concours (+ 50 postes). Le nombre des candidats augmente de 11 % pour le concours externe et de 27 % pour le 3ème concours.

Au total, sont comptés 1 459 d'admissibles (hors Mayotte, Polynésie française) au concours externe pour 1209 postes (manquent les résultats d'Economie et gestion, option commerce et vente et de Génie mécanique, option construction, ndlr), soit un ratio de 1,2 admissible par poste.

Au 3ème concours, il est de 1,52 admissible par poste (182 pour 120 postes), sans que soit comptabilisée l'Economie et gestion, option commerce et vente dont les résultats sont attendus. (...)

Article 7 : Cela fera un an samedi que Pap Ndiaye a été nommé ministre de l'Education et de la Jeunesse, 17/05/23

Nos confrères des services politiques des "grands" médias, sans doute dans le secret des dieux parce qu'ils ont croisé un conseiller dans un couloir, ne lui prédisent pas longue vie à ce poste pour lequel il semble n'avoir été choisi que parce qu'il était la figure inversée de JM Blanquer. Son prédécesseur était arrivé en "sachant" ce qu'il fallait faire pour réformer l'école et cherchait donc à convaincre ses interlocuteurs qu'il avait raison sans avoir besoin d'entendre leurs objections. Lui n'en avait pas la moindre idée et, chacun le reconnaît, il est à l'écoute. Mais pour quoi faire ? **Sur la réforme de l'enseignement professionnel, c'est C. Grandjean, O. Dussopt et l'Elysée qui ont la main**, sur la Jeunesse et le SNU, Sarah El Haïry et l'Elysée (qui semble bien embarrassé), sur la revalorisation des salaires, l'Elysée et Bercy. Il doit de plus assumer l'héritage de son prédécesseur, école obligatoire à 3 ans (sauf à Mayotte et en Guyane, où elle aurait du sens), dédoublements en éducation prioritaire, méthode syllabique et pédagogie explicite, réforme du lycée d'enseignement général, calendrier imposé par Parcoursup. Nul ne sait s'il est convaincu de leur pertinence. (...)



Article 8 : France compétences lance le 5e appel à contributions pour lister les métiers en particulière évolution ou en émergence, 19/05/23

France compétences lance son cinquième appel à contributions pour identifier les métiers en émergence ou en particulière évolution. Les branches et syndicats professionnels sont appelés à répondre jusqu'au 5 juillet 2023 en prenant en compte les "enjeux identifiés dans le plan d'investissement France 2030".

Les certifications professionnelles correspondant à ces métiers feront l'objet d'une procédure d'enregistrement simplifiée au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

(...) PRIORITÉS DE FRANCE 2023

Comme pour la liste 2023, les contributions transmises en vue de l'établissement de la liste 2024 des métiers en émergence ou en particulière évolution "devront **répondre notamment aux enjeux identifiés dans le plan d'investissement France 2030, en lien avec : le nucléaire et la gestion des déchets, l'hydrogène vert, la décarbonation de l'industrie, l'automobile électrique et hybride, l'avion bas carbone, une alimentation saine, durable et traçable, les biomédicaments et dispositifs médicaux de demain, la production de contenus culturels et créatifs, l'espace et les fonds marins**".

France compétences explique que "les partenaires sociaux des branches et les syndicats professionnels sont les seuls destinataires de [son] appel à contributions en raison de la nécessité d'une vision globale des problématiques d'emploi et de compétences à l'échelle de secteurs d'activité".

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE POUR LE RNCP

Les métiers inscrits sur la liste établie par la Commission de la certification professionnelle de France compétences bénéficient d'une procédure dérogatoire d'inscription au RNCP pour les certifications correspondantes à leurs besoins. L'institution publique rappelle dans son appel à contributions que "la finalité de cette procédure est de pouvoir mettre plus rapidement l'offre de certification en adéquation avec les besoins en compétences de ces métiers en particulière évolution ou en émergence". Elle présente en outre un double intérêt pour :

les employeurs, qui peuvent "recruter des professionnels qualifiés sur des métiers en particulière évolution ou en émergence" ;

les "titulaires de ces certifications [qui peuvent ainsi] détenir un signal de qualification en adéquation avec des besoins en compétences ayant drastiquement évolué".



Article 9 : Formation : que faut-il attendre de la réforme des LP dans la région ?, 23/05/23

Alors que débute ce lundi la seconde édition de la Semaine nationale de l'alternance, le rectorat ne s'avance pas mais annonce la réforme limitée, tandis que la Région estime que la Bourgogne Franche-Comté est en avance. Quant aux syndicats, ils s'inquiètent d'un trop grand calque sur le marché de l'emploi local.

Quel sera l'impact de la réforme des LP en Franche-Comté ? Il est encore « trop tôt » pour le dire, selon le rectorat où l'on assure néanmoins qu'il sera « relativement limité » car ce travail « de mise en adéquation entre les diplômés et les besoins du monde du travail dans l'objectif de mieux insérer » est « déjà engagé avec la Région. »

29 % de l'effectif des lycéens dans la « voie professionnelle »

Et si des formations qui présentent un faible taux d'insertion ou n'attirent pas les candidats devront être fermées sans état d'âmes, « c'est pour en ouvrir d'autres ! » La promesse s'accompagne de

l'ambition affichée d'amener les jeunes au-delà du Bac, vers l'enseignement supérieur. Notamment à travers le Parcours ingénieur en cinq ans, validé étape par étape par deux BTS successifs, un bachelors et deux années finales vers la qualification d'ingénieur.

Aujourd'hui, 29 % de l'effectif lycéen en Franche-Comté, soit 9103 (contre 9450 cinq ans plus tôt) personnes, emprunte la « voie professionnelle » et le nombre d'apprentis dans cette filière vers l'emploi a par contre plus que doublé en cinq ans, pour s'établir à 498 à la rentrée 2022. Quant au nombre de formations professionnelles proposées, il évolue peu. On en dénombre actuellement 216.

De nouveaux besoins

Du côté des formations les plus performantes en termes d'employabilité, le Bac pro technicien constructeur bois tient la palme avec 85 % de l'effectif en emploi six mois après la sortie du lycée et 90 % au bout d'un an. Ce qui correspond somme toute à la physionomie régionale. L'esthétique, cosmétique, parfumerie ou la maintenance des motocycles, technicien menuisier agenceur et le BTS management en hôtellerie-restauration ferment ce top 5.

Mais d'autres besoins voient le jour, « nos cibles sont la transition écologique, le numérique et els services à la personne... »

- ♦ **A lire aussi :** *L'Est Républicain*, « « Une alternance à tout âge de la vie », soutient C. Grandjean, ministre de l'enseignement de la formation professionnels », « LP : Carole Grandjean défend sa réforme devant les étudiants de la formation ESJ Lille-Ebra », 22/05/23

Article 10 : « j'ai envie d'inviter le président de la République... », 22/05/23

« Cela me donne envie d'inviter le président de la République en immersion en Bourgogne France-Comté », lâche O. Charret-Godard, la vice-présidente de la Région en charge de l'apprentissage, de l'orientation et de l'offre de formation. Car, ajoute-t-elle, « c'est dommage qu'il méconnaisse à ce point ce qu'il se fait dans les régions ».

(...) Et, concernant les LP qu'E. Macron souhaite plus efficaces « nous investissons chaque année 15 M€ pour des plateaux techniques qui soient la vitrine de nos métiers. (...)

Et d'enfoncer le clou : « lorsque le ministre est venu à Moirans en juin dernier, la présidente lui a vanté l'expérimentation du 2+1 qui permet à des lycéens en Bac pro d'effectuer une partie de leur formation en apprentissage mais nous n'avons jamais été sollicités. Nous avons aussi le Parcours ingénieur qui crée une continuité des études entre le Bac pro et le supérieur... mais ce qui est à craindre dans les contours de cette réforme, c'est que des jeunes de 14 à 15 ans soient considérés comme de potentiels actifs employables. Et là nous disons attention, il ne faut pas lâcher les jeunes trop tôt. Il faut préserver le socle de connaissances. On n'est pas sur le même public que l'apprentissage ».



Article 11 : Ne tirez pas (trop) sur les enseignants !, 18/05/23

Les enseignants du secondaire ne dénigrent pas l'enseignement professionnel. L'orientation des élèves en fin de troisième dépend de plusieurs facteurs, le plus important étant la volonté des familles. L'avis du conseil de classe n'est qu'indicatif. La plupart du temps, les familles le suivent, mais il n'est pas rare que certaines s'entêtent à vouloir obliger leur enfant à suivre une 2^e générale. Par ailleurs, l'EN est un millefeuille. Il y a les enseignants, sur lesquels il est facile de taper à bras raccourcis, mais **il y a aussi l'administration du collège, qui souvent rechigne à laisser partir de « bons élèves » en filière professionnelle même si tel est leur souhait**, car l'administration subit des pressions du rectorat et des divers services académiques. Combien de fois avons-nous entendu pendant les conseils de classe « on ne va tout de même pas envoyer nos bons élèves en bac pro » ? Il y a pire : les établissements comme le mien, classé en REP, accueillent

beaucoup d'enfants relevant de l'Aide sociale à l'enfance ; pour ces enfants, il est souvent impossible de suivre des études longues, car ils doivent être indépendants à 18 ans. Ce n'est pas nous, enseignants, qui faisons ces choix, nous n'avons aucun pouvoir, de sont les institutions.

Par ailleurs, le précédent ministre de l'EN a **mis en place une politique d'autoévaluation des établissements**. Plus nous envoyons d'élèves en lycée général, meilleure sera la réputation de notre établissement. **Nous sommes donc priés indirectement d'atteindre un taux d'orientation en seconde générale**, en dessous duquel nous nous trouvons souvent, ce qui participe, nous dit-on, à la mauvaise réputation de notre établissement. Ne jetons pas l'opprobre sur les enseignants du secondaire, qu'on accuse déjà d'être à l'origine de l'illétrisme galopant, alors que des enfants entre 6 et 10 ans arrivent en sixième en ne sachant ni lire ni écrire correctement. Nous constatons, impuissants, la baisse du niveau général et la contradiction de plus en plus béante entre les belles ambitions affichées par nos ministres successifs et la réalité du terrain.

Le **café** pédagogique

Article 12 : [Daniel Bloch : « Réforme de l'enseignement professionnel. Des avancées, mais bien insuffisantes », 17/05/23](#)

Pour le père du LP, la réforme apporte plusieurs changements positifs. D. Bloch considère que la participation des entreprises à la formation des lycéens justifie le financement des stages par l'État. Que le Pacte ne serait finalement pas une si mauvaise idée – puisqu'il finance en grande partie des tâches déjà assurées par les enseignants – s'il n'augurait pas des économies de postes. Pour autant, il estime qu'elle manque d'ambition. Selon lui, il faut un bac en quatre ans avec un semestre supplémentaire consacré à la formation en milieu professionnel pour tous les élèves. Il livre son analyse dans cette tribune. (...)

**CHARLIE
HEBDO**

Article 13 : [Réforme du LP : licencier des profs du public, c'est possible!, 06/05/23](#)

Au nom de la « réindustrialisation », le gouvernement ferme, dès la fin de cette année scolaire, des dizaines de filières professionnelles, histoire de mettre toujours plus la jeunesse défavorisée au service des entreprises. Au mépris des enseignants et de l'avenir de ces jeunes.

« Pour la première fois, un président de la République fait du LP et de l'avenir des 621 600 élèves qui y suivent leur scolarité, l'un des grands enjeux de la Nation. » Pour une fois, une ministre, en l'occurrence C. Grandjean, Ministre déléguée auprès du ministre du Travail, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, dit vrai.

La situation de cet enseignement très majoritairement destiné aux filles et fils d'immigrés, de chômeurs, d'ouvriers, de petits employés, dont les parents n'ont ni les sous ni les codes pour les mettre dans de bons établissements, est indigne. Il suffit de lire [le dossier de presse](#) du ministère pour s'en rendre compte.

Savez-vous, par exemple, que **seuls 60 % des lycéennes et lycéens qui entrent en seconde générale et technologique maîtrisent les bases du... français** ? Et que ce taux s'effondre à **30 % pour les mathématiques** ? Ces jeunes gens n'auront pas les moyens de fonctionner dans notre société, de s'exprimer correctement, de raisonner, de comprendre le monde dans lequel ils vivent. (...)

Politis

Article 14 : [L'exécutif veut déployer le SNU dans les lycées, 17/05/23](#)

Dès septembre prochain, tous les enseignants au lycée pourront déposer une candidature pour que leur classe réalise un **séjour de cohésion de 12 jours, en uniforme et sur temps scolaire**.

(...) D'après nos informations, afin d'aller progressivement vers la généralisation du SNU, l'exécutif souhaite lancer une forme de « *volontariat collectif* » avec la création de « *classes d'engagement* »

thématiques dans les lycées. Ce dispositif s'ajoutera à la forme actuelle du SNU, basée sur le « *volontariat individuel* » des jeunes.

Traduction : tous les enseignants ou chefs d'établissement des lycées pourront répondre à un appel à projet, **dès septembre prochain**, pour obtenir ce label sur la base d'un programme pédagogique qu'ils auront préparé. Ce projet devra être présenté en CA de l'établissement concerné. (...)

Paru au J.O. n°0115 du 18 mai 2023

Arrêté du 21 avril 2023 modifiant l'arrêté du 19 avril 2019 définissant les familles de métiers en classe de 2nde professionnelle mentionnées à l'article D. 333-2 du code de l'éducation

Annexe : FAMILLES DE MÉTIERS EN PLACE À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023 (cf tableaux sur le site)

Paru au J.O. n°0113 du 16 mai 2023

Arrêté du 30 mars 2023 portant création de la spécialité « Maintenance nautique » de CAP et fixant ses modalités de délivrance

Art.1 : Il est créé la spécialité « Maintenance nautique » de CAP dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté. (...)

Arrêté du 30 mars 2023 portant création de la spécialité « Maintenance nautique » de bac pro et fixant ses modalités de délivrance

Art.1 : Il est créé la spécialité « Maintenance nautique » de bac pro, dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

